

DATE DE PUBLICATION : 9 juin 2016

La directrice des Services bancaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1^{er} novembre 2015 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 19 février 2016 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jacques STENEL, chef du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Xavier FRIAIZE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M. Bruno LAROCHE, responsable du centre de Traitement des moyens de paiement de masse, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Maryvonne POIRIER, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du centre de Traitement des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane MARTINAT, chef du service de Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Sébastien BLAKELY et Michel DEBIÈVE, adjoints au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Tenue de compte et Opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Stéphane MARTINAT, Sébastien BLAKELY et Michel DEBIÈVE, délégation permanente est donnée à M^{me} Annie BLONDET, responsable de la division des Opérations devises, à M. Jean-Claude TROUDE, responsable de la division des Opérations euro et à Mme Sophie LO IACONO-ROBIN, responsable de la division Support euro, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leurs divisions respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Stéphane MARTINAT, Sébastien BLAKELY, Michel DEBIÈVE et M^{me} Annie BLONDET, délégation permanente est donnée à M^{me} Isabelle BRUN, responsable du pôle *Front Office* devises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du pôle *Front Office* devises.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Céline BURGERES, chef du service de Gestion centralisée des comptes des agents, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilles ORIOLA, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion centralisée des comptes des agents.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Martine RIGAULT, chef du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christophe THIRY et M^{me} Françoise DECOLLARD-DESHOMMES, adjoints au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Dominique OTHELET, chef du service de l'Endettement, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe AYRAULT, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de l'Endettement.

Délégation permanente est donnée à M. Alain SANZ, chef du service de Relation clientèle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Dominique JEANNE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Relation clientèle.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Véronique EYSSAUTIER, chef du service de Coordination des ressources internes, Stratégie et Qualité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Anne MONTIGNY- RADMILOVITCH, adjointe au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Coordination des ressources internes, Stratégie et Qualité.

Fait à Paris, le 3 juin 2016

Christine SAMPIC